

PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET
Pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 21 décembre 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Attention à la route pendant les fêtes, le trafic sera dense et les conditions météorologiques parfois dégradées

Le préfet vous invite à la plus grande prudence

Ne relâchons pas notre vigilance sur les routes !

Dans le Bas-Rhin, 39 personnes sont décédées sur les routes entre janvier et novembre 2012 et 2 personnes ont déjà perdu la vie depuis le début du mois de décembre suite à un accident de la route.

Les vacances de Noël sont souvent l'occasion de grandes migrations vers des destinations très diverses pour que chacun puisse passer les fêtes en famille. Tous les axes routiers vont être sollicités.

Chaque usager devra faire preuve de la plus grande vigilance (voir consignes de prudence *) lors de cette période sensible en raison du fort trafic et des conditions de circulation liées à la météorologie.

Les nombreux déplacements induits lors des week-ends de la période de vacances scolaires et pendant les nuits de Noël et du Nouvel An, présentent un enjeu de tout premier plan en terme de sécurité routière.

C'est pourquoi, le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin a demandé aux forces de l'ordre de renforcer leur présence et les contrôles sur l'ensemble du réseau routier du département.

Une répression ferme des infractions graves génératrices d'accidents sera mise en œuvre. **Au total, ce sont plus de 250 opérations qui seront menées par les services de police et de gendarmerie.**

Ces contrôles visibles et dissuasifs sur les axes et les créneaux les plus accidentogènes porteront principalement sur la lutte contre les conduites addictives aussi bien l'alcool que les stupéfiants au volant et les vitesses excessives ou inadaptée

Des établissements de nuit seront également contrôlés dans le département afin de veiller à la mise en œuvre des dispositions de l'arrêté du 24 août 2011 relatif aux conditions de mise à disposition de moyens permettant de tester son alcoolémie destinés aux clients de tous les établissements ouverts entre 2h et 7h et servant de l'alcool.

• **Avant le départ, il est important de consulter les conditions de circulation :**

- Conditions de conduite normales : absence de pièges hivernaux (ni verglas, ni neige), il faut rester prudent. **Une route ne peut jamais être considérée sans danger.**
- Conditions de conduite délicates : très grande dangerosité (verglas localisé, neige en faible épaisseur), **il faut être très vigilant.**
- Conditions de conduite difficiles : risque de blocage du trafic (verglas généralisé, neige), **il convient de différer son déplacement.**
- Conditions de conduite impossibles : conditions météorologiques très dures, perturbant profondément la circulation, **il ne faut pas partir** (des circonstances exceptionnelles peuvent, temporairement, rendre la circulation impossible, même sur des axes de niveau prioritaire).